

Procès-verbal de la 3ème réunion du groupe de travail décentralisé

GT3 du CRDG « Chaumont-Gistoux/Grez-Doiceau/Beauvechain »

Mardi 25 octobre à Beauvechain

Présents :

Laurent Chavanne (Chaumont-Gistoux), Monique Milgrom (Groupe sentiers Chaumont-Gistoux), Jacques Stenuit (Amis du Parc de la Dyle et ENPN), Marc Deconinck et Vincent Bulteau (Beauvechain), Frédéric Raes (Natagora) Christine Moulaert et Francine Becquart (Action Environnement Beauvechain), Claudia Bouxain et Charles Lambert (Grez-Doiceau), Marielle Brasseur (Province BW), (stagiaire PBW), Yves-Marie Hissette et Eric Chiliade (DGARNE-DNF), Robert Rollin (Fédération Pêcheurs bassin de la Dyle), Jean-Marie Tricot, Isabelle Delgoffe, Cathy Delcorps et Jérémie Guyon (CRDG).

Excusés :

Marie-Laurence Serret (Chaumont-Gistoux), Colette Woestyn (Groupe sentiers), Damien Sevrin (GAL Culturalité), Marc Bastin et Benjamin Rulmont (Province BW), Patrick Leroy (DGARNE-DDR), Jean-Luc Mottin - Trésorier (Fédération Pêcheurs Dyle-Gette asbl), Raymond Evrard (Beauvechain), Ivan Thienpont (DGARNE-DNF), Fabrice Breyne (DGARNE-Service de la Pêche)

Rappel de l'ordre du jour :

établi en fonction du suivi des GT3 précédents et des particularités du groupe

0. Tour de table
1. Accès du bétail au cours d'eau : contrôle et bilan de la procédure
2. Stratégie d'intervention vis-à-vis de la problématique des déchets le long de CE (opérations rivières propres, dépôts de déchets saisonniers (verts + pulvérisations d'herbicides) et nettoyage des gros dépôts de déchets)
3. Etat des lieux de la présence du castor sur les cours d'eau du territoire (entre autre dossier)
4. Synergies entre CRDG et Natagriwal : MAEC et Natura 2000
5. Programmation des travaux aux cours d'eau 2016 de la PBW
6. Organisation d'une journée (en 2017) consacrée à l'évolution dans la lutte contre les infractions environnementales : récolte de suggestions

Lunch

Visites de terrain : 13h30 à 16h.

- à *Bonlez* (guide : Eric Chiliade, DNF)
 - prairie humide en zone Natura 2000 de la Vallée du Train
- à *Chaumont-Gistoux* (guide : Eric Chiliade, DNF)
 - visite d'un site à Castor à la RND du Ry du Pré Delcourt

*** Outre les liens spécifiques stipulés dans ce PV, voici le lien général pour ces GT :**

- <http://www.crdg.eu/crdg-2/administration/groupes-de-travail/decentralises>

Ensuite cliquer sur le GT correspondant

*** Pour les photos de la réunion et des visites de terrain de ce 26/10/2016 :**

- <http://www.crdg.eu/component/jdownloads/download/178-25-octobre-2016-a-beauvechain/1133-photos-gt3-3>

0. Tour de table

1. Accès du bétail au cours d'eau : contrôle et bilan de la procédure

En zone Natura 2000, Eric Chiliade confirme que c'est le DNF qui, depuis 2014, est chargé de faire respecter cette législation.

Il n'y a pas de sanction ni de méthodologie proprement dite mais c'est la concertation avec les agriculteurs concernés qui est privilégiée. En général, le DNF travaille avec la Cellule du DDR car celle-ci possède un profil plus informatif que répressif. Enfin, il n'est pas très aisé de trouver l'identité des exploitants : travail de recherche à effectuer. Il y a 19 PN érosion due au bétail en Natura 2000 en Dyle-Gette (+/- 300 PN hors Dyle-Gette).

Sur Chaumont-Gistoux :

- une pompe à museau a été placée le long du Ry des Papeteries (DGER0845): mais les sources restent piétinées, ce qui n'est pas optimal
- contact difficile à obtenir avec l'échevin de l'agriculture Mr Frits. Le CRDG demande que Laurent Chavanne prenne contact avec lui pour la résolution de ces PN
- le CRDG a participé à une réunion avec les agriculteurs en 2013: mais cette séance d'informations ne semble pas avoir débouché sur des réalisations concrètes sur le terrain.

Sur Beauvechain :

- un PN ne peut être résolu sur le Schoorbroek tant qu'un pont communal avoisinant reste fortement détérioré et difficile d'accès (chemin très étroit et prairie trop marécageuse) : la Commune agira envers le riverain quand elle aura elle-même terminé ses travaux
- PS : envisager de travailler avec un cheval de trait ?
- JMT regrette que ce PN relevé en 1996 soit toujours d'actualité en 2016, 20 ans plus tard....

Sur Grez-Doiceau :

- instruction a été donnée pour un PN sur le Piétrebais à Cocrou (DGER0653), avec pose de clôture et rajout de terre : à vérifier (ndlr : après vérification : PN non résolu, mais considéré comme non prioritaire)
- 2 PN auraient été résolus sur le Train à la sortie de Grez-centre (PN Tra114 et Tra115), vérifié OK

Les propriétaires de chevaux sont concernés au même titre que les agriculteurs, mais ces propriétaires sont particulièrement difficiles à identifier.

* Annexes – liens divers :

[Carte CRDG des érosions de berge liées au bétail sur les triages de Wavre et Chaumont-Gistoux :](http://arcg.is/2evWbOI)

<http://arcg.is/2evWbOI>

Inventaire Dyle-Gette

<http://www.fulcrumapp.com/> ("Sign In") avec les identifiant et mot de passe suivants :

Email : web@crdg.be Password : crdg78910

2. Stratégie d'intervention vis-à-vis de la problématique des déchets le long des cours d'eau

Le problème des déchets se pose sous plusieurs formes distinctes:

- les dépôts saisonniers : ce sont les déchets verts (cfr opération «PN saisonniers » coordonnée par le CRDG en 2015 et 2016, incluant aussi les pulvérisations d'herbicides)
- les déchets diffus dans et le long des cours d'eau (cfr le travail de Ann-Laure et les opérations « rivières propres »)
- les gros dépôts de déchets inertes ou mixtes (cfr exemples illustrés) : **une réunion s'est déroulée avec les partenaires le 16 décembre 2016 à Dion-Valmont (cf .PV suivra sur le site du CRDG)**

Chaumont-Gistoux

-Laurent Chavanne va s'en occuper cet hiver : réaliser un listing par rue et y distribuer un toute boite concernant les déchets verts, ensuite un suivi nécessaire sera effectué. Il enverra la liste au CRDG.

Laurent organise en ce moment une opération de nettoyage de 5 PN (2 embâcles – entrave à l'écoulement et 3 dépôts de déchets) : soit propriétaires non identifiables, soit sur parcelle publique.

Les gros dépôts sont souvent difficilement accessibles (ex : l'ancien dépôt relevé à la cressonnière, + terrain très humide.).

Pour les petits dépôts de déchets, il enverra un courrier directement aux propriétaires concernés.

- Monique Milgrom : soulève l'importance du travail de Laurent lors de la sensibilisation d'un riverain qui déversait ses déchets dans le chemin creux. Les choses s'améliorent pour les chemins : espérons qu'il en sera de même pour les rivières.

- Robert Rollin : la problématique des tontes de pelouses en bordure de rivière est récurrente, certains jettent directement leur tonte dans le cours d'eau.

Grez-Doiceau

-Charles Lambert signale que des toutes-boîtes ont été diffusés à deux reprises sur le tronçon de la Néthen nettoyé par Ann-Laure Furnelle : la majorité des gens stoppent après un avertissement mais les anciens continuent par habitude. Certains riverains sont des « récalcitrants généralisés » : c'est le comportement global de la personne (mode de vie) qui pose problème. Un rappel sera fait dans le bulletin communal. Toutefois, l'accès aux propriétés reste une problématique. La Commune de Grez-Doiceau participera à l'action Be Wapp en mars 2017, en organisant des animations scolaires pour toutes les écoles de l'entité (3^{ème} et 4^{ème} prim.), comme elle le fait depuis plusieurs années.

- Frédéric Raes : le rappel de la législation existante ne suffit pas, le pourquoi (impact sur l'écosystème) doit être expliqué aussi. Il lui est répondu que le CRDG a publié des fiches de présentation des infractions environnementales vulgarisées.

-Jacques Stenuit : un agriculteur de Pécrot est connu pour ses dépôts de déchets en pleine nature, qui plus est en Natura 2000. Comme, il est riche, il se contente de payer les amendes et continue ses exactions. Que peut-on faire ?

Beauvechain

-Vincent Bulteau souligne le fait que la Commune n'emploie pas d'agent constatateur : ce choix politique conduit le conseiller en environnement à procéder à des avertissements oraux et à privilégier la concertation. Pour les PN, le travail de résolution se fait au cas par cas. Marc Deconinck rappelle que la commune a un objectif de rempoissonnement de ses cours d'eau : la résolution des PN, en les hiérarchisant, est une étape indispensable pour atteindre cet objectif.

-Francine Becquart souligne qu'il lui est difficile de faire des remarques à ses voisins pour les déchets diffus ou à faire de la délation. Vincent n'a pas le temps de parcourir toute l'entité : il encourage donc le contrôle social dans cette matière, car c'est une attitude éco-citoyenne. Tout le monde convient que l'idéal, c'est le contact en direct avec le riverain et la fiche du CRDG : mais qui peut se le permettre ? Christine Moulaert rappelle qu'il y a l'opération Be Wapp pour résoudre ce type de déchets (ndlr : la prochaine campagne BeWapp sera d'ailleurs couplée avec les Journées wallonnes de l'Eau : elle aura lieu les **24, 25 et 26 mars 2017**).

* **Annexes – liens divers :**

Blog d'Anne-Laure Furnelle :

- <https://zwerfvuil.wordpress.com/page/2/>
- **Fichier XLS bilan des déchets sur la Nethen :**
<http://www.crdg.eu/component/jdownloads/download/178-25-octobre-2016-a-beauvechain/1125-nethen-bilan-de-la-recolte-de-dechets>

Accès aux cartes du CRDG déchets non végétaux prioritaires:

- <http://www.arcg.is/2c1fhwF>

Accès aux dossiers photos gros dépôts de déchets

- <http://www.crdg.eu/crdg-2/administration/groupes-de-travail/communaux/gros-depots-de-dechets/category/154-gros-depots-de-dechets>

Rappel : Accès à l'inventaire en ligne

<http://www.fulcrumapp.com/> ("Sign In") avec les identifiant et mot de passe suivants :

Email : web@crdg.be Password : crdg78910

3. Etat des lieux de la présence du castor sur les cours d'eau du territoire

- Présentation de Frédéric Raes, Natagora

Frédéric présente la carte d'inventaire du castor dans le bassin de la Dyle (en jaune = cours d'eau colonisé ; marqué d'un B = barrage). 6 cours d'eau sont colonisés sur l'entièreté de leur parcours et 12 barrages sont répertoriés. Frédéric demande qu'on lui signale tous les barrages qu'il n'a pas encore cartographiés, de même que les barrages qui auraient éventuellement été détruits. Il souhaite aussi être informé des plaintes qui parviennent aux communes et au SPW-DNF, ainsi que des actions préconisées et mises en place concernant la gestion des barrages.

Les sites à problèmes sont étudiés de façon à trouver des compromis en collaboration avec le gestionnaire du cours d'eau (+ SPW-DNF), le CRDG et les riverains concernés. Souvent, la commune s'appuie sur ces partenaires-là pour répondre aux plaintes des riverains et proposer des solutions. Natagora souhaite participer à aussi à ces réunions de concertation sur le terrain en même temps que les autorités, parfois la présence de Natagora permet d'aborder plus facilement les riverains.

Il est nécessaire d'être proactif sur les différents sites, car il y a présence d'individus avec des comportements différents et dès lors il y a besoin de recommandations spécifiques pour chaque cas de figure.

Un site retiré = un site qui sera recolonisé ! Il faut donc aussi faire preuve de pédagogie et expliquer aux riverains que dorénavant le castor fera « partie du décor ». Nécessité aussi d'évoluer vers une meilleure connaissance éthologique de l'espèce, ce qui permettra de mettre en pratique des recommandations plus adaptées.

- **à Beauvechain** : le castor est présent à Beauvechain sur la Nethen. Tant qu'il ne remonte pas jusqu'au secteur de la vallée qui présente un souci d'inondation (plainte des riverains en cours), il ne pose pas de problème particulier. Sa progression est donc à surveiller (la commune demande de prévoir une réaction immédiate si le castor se déplace vers l'amont). L'association Action Environnement Beauvechain souhaite organiser une soirée sur le sujet du castor afin d'anticiper les ennuis avec les riverains.

Actuellement, les dégâts aux cultures ne sont pas suffisants pour entamer une procédure d'indemnisation.

- **à Chaumont-Gistoux** : la PBW a obtenu une dérogation pour la destruction de deux barrages de castor sur le Train à Corroy-le-Grand, le temps de procéder à des travaux de stabilisation d'un sentier de promenade. Sur les trois barrages qui étaient présents là-bas, on en dénombre deux à ce jour. Le long du Glabais, la pisciculture Colette n'a pas suivi les recommandations d'entretien de la buse posée dans le barrage (par le DNF) : il s'en est suivi une inondation de ses installations. Le SPW-DNF n'interviendra plus sans la collaboration du riverain concerné. Compléter la carte avec les barrages sur le Ry du Pré Delcourt à Gistoux (voir la visite organisée là-bas après la réunion). Enfin, le SPW-DNF Eric déplore la découverte de deux cadavres de castor sur le Train à Bonlez : leur autopsie a révélé qu'ils ont été roués de coups par un riverain peu scrupuleux ...

- **à Grez-Doiceau** : un tuyau a été placé à l'étang de Pérot dans un barrage sur la Marbaise : un aménagement similaire (ou cage de Morency ?) peut être conseillé pour le barrage situé en aval de la station d'épuration IBW d'Archennes. L'IBW est partie prenante puisqu'un arbre est tombé sur la STEP. Un autre site est problématique sur la Marbaise à hauteur du pont routier à la sortie de Pérot : il faut protéger le pont par un grillage sinon l'eau passe au-dessus du pont. La commune a obtenu dérogation pour enlever un barrage là-bas, mais le castor a déjà reconstruit. Compléter la carte : le castor est aussi présent sur le Lambais.

Frédéric souligne que le placement d'une cage Morency en guise d'aménagement pour faciliter l'écoulement est plus judicieux (veiller à bien protéger les entrées et sorties d'aménagement pour éviter les colmatages). Outre le guide de cohabitation avec le castor édité par le SPW, il existe un guide technique français plus complet (voir plus bas).

Jacques Stenuit fait remarquer que si l'habitat du castor n'est pas protégé dans un Site Natura 2000, où sera-t-il protégé ?

Frédéric signale que la gestion de la présence du castor en Flandre est différenciée en Flandre (voir liens plus bas).

Yves-Marie Hissette explique que, dans certains cas, l'avis du SPW-DNF pourra bientôt être donné sans consultation du Conseil supérieur de la Nature. Il rappelle qu'en cas de capture d'un castor, il ne peut être transporté ailleurs... Enfin, au regard de la population wallonne de castor qui croît (1200 individus en Wallonie), son statut devra sans doute être revu : les mesures de protection vont devoir s'adoucir pour faire face à une éventuelle surpopulation.

Il est convenu d'une procédure pour la centralisation de l'information pour affiner l'état des lieux : **toutes les infos « castor » en Dyle-Gette sont dorénavant à communiquer à Frédéric Raes (frederic.raes@icloud.com), avec copie au CRDG (Jérémie Guyon) et au SPW-DNF (Yves-Marie Hissette).**

* **Annexes – liens divers :**

* **Accès aux cartes du CRDG**

- Lien du poster Castor sur le site :

<http://www.crdg.eu/component/jdownloads/download/178-25-octobre-2016-a-beauvechain/1127-poster-castor-2>

* **Accès aux documents techniques et liens divers :**

- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/09-07-2015-cohabiter-avec-le-castor-en-wallonie.html?IDD=3597&IDC=3355>

* **Guide technique pour la fabrication de structures de contrôle du castor**

- <http://www.crdg.eu/component/jdownloads/download/178-25-octobre-2016-a-beauvechain/1126-guide-castor>

* **Accès aux cartes et documents (en région Flamande)**

- <https://www.natuurenbos.be/SBPbever>

Download de verspreidingskaart bever in Vlaanderen

Download de overzichtskaart gezoneerde aanpak bever

* **Accès à la petite séquence vidéo de Colette Woestyn**

- <https://1drv.ms/v/s!Aj0W8RBXAsDdg0xgdGvLeB9JAKof>

4. Synergies entre CRDG et Natagriwal : MAEC et Natura 2000

- Pas de représentant de Natagriwal pour cette réunion.

Il existe des documents vulgarisés sur les Sites web du SPW et de Natagriwal sur les MAEC et sur Natura 2000 (voir plus bas) : brochure Natura 2000, tableau de synthèse sur les MAEC, détails sur les MAEC.... Voir aussi la présentation synthétique des MAEC « humides » dans une LI du CRDG.

Le SPW-DEMNA a communiqué au CRDG les cartes des unités de gestion pour chaque Sites Natura 2000 : on peut donc y mettre en évidence les unités « humides ». Par contre, la base de données carto des MAEC « humides » appliquées en Dyle-Gette n'est pas accessible, ce qui ne permet pas de croiser l'inventaire des zones humides du CRDG avec la base de données MAEC du SPW. Yves-Marie Hissette nous conseille de sonder du côté de l'article 37 du décret du 27 mars 2014 et relatif code Wallon de l'agriculture.

Art. D.37. § 1^{er}. Les données à caractère personnel mentionnées à l'article D.22, § 2, qui ont fait l'objet de vérifications ou non, peuvent être traitées ultérieurement par l'Administration, ou un organisme délégué par cette dernière, pour les finalités suivantes :

§ 3. Les données relatives à un agriculteur en particulier peuvent être transmises à toute personne subsidiée par la Région wallonne dans le but de l'aider à accomplir un objectif de conseil, d'encadrement ou d'aide auprès de cet agriculteur.

En attendant une solution, Natagriwal veut bien examiner l'inventaire des zones humides non protégées que le CRDG a réalisé. Sur base de ces données, Natagriwal peut déterminer si certaines zones humides sont éligibles en tant que MAEC et dans l'affirmative, si des mesures de protection peuvent être proposées aux agriculteurs concernés.

La bande enherbée le long des cours d'eau a été supprimée : elle est remplacée par l'interdiction partout de pulvériser et amender sur une bande de 6 mètres le long des cours d'eau (cultures et prairies). La MAEC MB5 « tournière enherbée », d'une largeur de 12 mètres peut être placée, sur base volontaire, en bordure de cours d'eau et est destinée à protéger les eaux de surface des coulées boueuses. Aujourd'hui, rien ne laisse penser qu'à l'avenir des bandes tampons herbeuses seront obligatoires partout le long des cours d'eau.

- Christine Moulaert signale qu'entre Beauvechain et L'Ecluse, des talus sont pulvérisés. N'existe-t-il pas une MAEC qui pourrait convenir aux agriculteurs pour protéger ces talus ? Selon Jean-Marie Tricot, il y aurait, en Flandre, obligation d'enherber la crête cultivée des chemins creux, ce qui limite considérablement les possibilités de ruissellement concentré et de ravines d'érosion dans les talus des chemins creux (phénomène très répandu en Wallonie). Vincent Bulteau répond qu'à Beauvechain des bandes anti-érosives ont été mises en place le long des chemins creux (avec fascines) et ce dans le cadre des recommandations de la Cellule GISER. La commune a intégré l'opération « Mille-Feuilles » du GAL Culturalité pour obtenir des subsides.

-le CRDG demande à tout le monde de noter les endroits d'arrivées de ruissellements aux cours d'eau en provenance des terrains riverains : en général, ils sont perceptibles par les entailles faites par ces arrivées dans la berge.

Pour Natura 2000, des actes sont interdits ou soumis à autorisation préalable ou à notification aussi bien pour les Sites déjà désignés (obligations plus contraignantes pour les exploitants et les propriétaires) que pour les autres sites (mesures préventives générales et moins contraignantes). Il s'agit notamment de la création ou remise en fonction ou l'entretien de drains, de l'utilisation d'herbicides, de l'épandage d'amendement ou d'engrais, de coupes dans les cordons rivulaires, de plantation de résineux....en rapport avec la présence d'eaux de surface. A noter que la réalisation de travaux de curage, d'entretien ou de réparation sur les cours d'eau et les plans d'eau situés en Natura 2000 constituent des actes soumis à notification.

Le CRDG va communiquer sur ce point via la prochaine LI (article sollicité auprès de Natagriwal).

Aujourd'hui, seuls les Sites Natura 2000 de la carrière inondée de Dongelberg (2014), de la Vallée de la Dyle de Wavre à Archennes (2015), de la Vallée de la Nethen (2016) et de la Vallée de la Dyle à Ottignies (2016) bénéficient d'un Arrêté de désignation. Les autres Sites (dont celui de la Vallée du Train) sont en attente de désignation.

- à Beauvechain, lors de l'enquête publique pour la désignation du site de la Vallée de la Nethen, il y a eu rajout d'une zone de la Forêt de Meerdael et de la réserve naturelle domaniale du Grand Brou. A Chaumont-Gistoux, le SPW-DNF a demandé en 2015 de rajouter une zone sur le Ry du Pré Delcourt dans le site Natura 2000 de la Vallée du Train. On attend de voir ce qu'il en sera *in fine*.

* Annexes – liens divers :

- [la carte du CRDG des zones humides en N2000 en Dyle-Gette \(GT3\)](#)
- <http://arcg.is/2eYWBSa>

- [Lettre d'info N°27 du CRDG sur les MAEC :](#)
- <http://www.crdg.eu/actions-2/zones-humides-2/thematiques/zones-humides/programme-pour-valoriser-vos-zones-humides>

- [les méthodes agro-environnementales et climatiques \(MAEC\)](#)
- <https://www.natagriwal.be/fr/mesures-agro-environnementales/liste-des-mae/fiches>

- [Tableau synthétique des MAEC](#)
- https://www.natagriwal.be/sites/default/files/kcfinder/files/Autres_doc/New-Tableau-MAEC-2014-2020-FR-DEF.pdf

- [Guide de gestion Natura 2000 \(les unités de gestion\) :](#)
- https://www.natagriwal.be/sites/default/files/kcfinder/files/Folder_brochure/Guide_UG_LR_web.pdf

- [AGW du 24 mars 2011 portant sur les mesures préventives générales applicables aux sites Natura 2000](#)
- <http://environnement.wallonie.be/legis/consnat/cons045.htm>

- [Mesures particulières par unité de Gestion Natura 2000](#)
- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/mesures-particulieres.html?IDC=835&IDD=691>

- [Les sites Natura 2000 en Région wallonne](#)
- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/sites-natura2000.html?IDC=838>

5. Programmation des travaux aux cours d'eau de la PBW

La Province du BW transmet désormais au CRDG une belle synthèse cartographiée de tous les travaux réalisés (rapport annuel). Suite à la visite des cours d'eau en octobre/novembre, le programme annuel des travaux à effectuer l'année suivante est également transmis au CRDG et à Gilbert Michel (pour le secteur de la pêche) en fin d'année. Le CRDG a la possibilité d'émettre alors des remarques sur les chantiers prévus en zones fragiles et les pêcheurs sur les travaux prévus dans les zones de pêche. Pour le programme 2017, la liste sera communiquée en principe début décembre 2016. L'intention est de pouvoir prendre en compte les intérêts des uns et des autres, dans une démarche concertée.

Tous les trois ans, Jocelyne et Marielle permuteront les communes visitées dont elles font la visite des cours d'eau, afin d'avoir une connaissance complète du terrain. Une colonne sera ajoutée au programme des travaux avec une mention spécifique « protection de l'environnement », sur base des recommandations du CRDG

-Robert Rollin se félicite de l'ouverture d'esprit dont fait dorénavant preuve le service provincial des cours d'eau. Il a notamment apprécié la concertation organisée avec les pêcheurs pour le projet de levée d'obstacle sur la Lasne à Bourgeois.

-Jean-Marie Tricot regrette que le CRDG n'ait pas réagi pour le programme des travaux 2016, alors que la PBW lui en avait laissé le temps : ce ne sera que partie remise pour 2017.

- Jacques Stenuit souhaite que la valeur biologique du cours d'eau soit prise en compte lors des travaux, pour maintenir la biodiversité. Il prône l'installation de piège à sédiments plutôt que la pratique du curage. Marielle Brasseur répond qu'on procède désormais à un curage raisonné des cours d'eau, pour maintenir la microfaune et la reproduction des poissons.

-JMT confirme que les gestionnaires régionaux et provinciaux ont bien évolué dans les techniques de gestion en tenant compte de l'aspect biodiversité : ils ont notamment procédé à la pose de cascadelles sur la Grande Gette et le Train ; ils intègrent aussi le débardage dans leurs cahiers des charges ; le SPW est disposé à placer, à titre compensatoire, des nichoirs à martin-pêcheur sur les tronçons concernés par des travaux d'enrochement ; la PBW a deux projets de contournement d'obstacles pour les poissons (sur la Lasne et sur la Nethen).

6. Journée CRDG en 2017 sur la lutte contre les infractions environnementales

Suite à la réunion « 27+1 » en mai, le CRDG et le CR Senne travaillent à la réalisation d'un vade-mecum qui centralisera la législation en matière d'infractions environnementales le long des cours d'eau. Ce dossier sera remis par la PBW aux communes du BW.

Par la suite, une journée pourra être organisée sur le sujet en 2017 : une partie sera consacrée à l'évolution de la mise en œuvre du décret « délinquance » et une autre à la poursuite concrète des différentes infractions le long des cours d'eau.

Cette proposition rencontre les attentes d'Yves-Marie Hisette car le SPW-DNF est en attente de savoir clairement quels sont les intervenants à contacter et quelle est la procédure à suivre en cas de constat d'infraction.

La réunion consacrée aux pollutions accidentelles a permis aux partenaires du CRDG de débayer le terrain en matière de procédures et de réactivité lors de la pollution accidentelle aux cours d'eau.

Une pollution ayant eu lieu la semaine suivante sur le Nodebais à Beauvechain, l'analyse de la réactivité pour ce nouveau cas est partagée : Christine Moulaert se félicite d'une vitesse de réaction plus grande et souhaite que le numéro de SOS Environnement Nature (**Numéro unique : 070 23 30 01**) figure sur le site internet de la commune. Vincent Bulteau répond que les riverains ont peut-être perçu une amélioration sur le plan de l'intervention, sur le plan des procédures « en interne », il déplore que les informations circulent toujours aussi difficilement entre les différents acteurs de l'intervention.

7. Suivi du GT1 : dossiers qui requièrent un suivi par les uns et les autres

PS : le tableau de suivi commun aux deux premières réunions du GT3 est quasi bouclé (càd que tous les engagements prévus ont été réalisés = sont passés « au vert »)

Voici dès lors le nouveau suivi à effectuer pour ce GT, à partir de la 3^{ème} réunion du GT. Ce suivi est dorénavant rédigé sous forme de liste, pour des raisons de facilité.

Merci de vos implications respectives dans le suivi des dossiers ci-après :

- **SPW-DNF** : continuera ses visites de contrôle pour faire respecter la législation sur l'accès du bétail aux cours d'eau (collaboration avec **le SPW-DDR et les communes**)
- **SPW-DNF** : fera connaître ses recommandations pour les sites à castor de la Marbaise (à Pécrot) et de la step d'Archennes (collaboration avec **la Commune de Grez-Doiceau et l'IBW**)
- **PBW-CE** : communiquera en décembre 2016 la liste 2017 des travaux aux cours d'eau (collaboration avec **le CRDG, la Fédération des Pêcheurs et les communes**)
- **CRDG** : continuera à être disponible pour une aide-service aux agriculteurs dans cette matière (sur demande) (collaboration avec **les communes**)
- **CRDG** : communiquera l'inventaire des zones humides non protégées à Natagriwal
- **CRDG** : recueille les données relatives aux endroits d'arrivées de ruissellements aux cours d'eau en provenance des terrains riverains (cfr entailles dans la berge) (collaboration avec **le SPW-DCENN, la PBW et les communes**)
- **CRDG** : réagira au programme des travaux 2017 de la PBW-CE
- **CRDG** : communiquera sur Natura 2000 via la prochaine LI (article sollicité auprès de Natagriwal).
- **Chaumont-Gistoux** : impliquera l'Echevin de l'agriculture dans la démarche de résolution des PN « bétail »
- **Chaumont-Gistoux** : organise en ce moment une opération de nettoyage de 5 PN
- **Chaumont-Gistoux** : réalisera un listing par rue et y distribuera un toute boîte concernant les déchets verts ; ensuite effectuera un suivi
- **Chaumont-Gistoux** : pour les petits dépôts de déchets, enverra un courrier directement aux propriétaires concernés
- **Grez-Doiceau** : fera un rappel dans le bulletin communal pour les dépôts de déchets
- **Grez-Doiceau** : participera à l'action Be Wapp
- **Beauvechain** : réparera un pont sur le Schoorbroek et prendra ensuite contact avec le riverain concerné
- **Natagora BW** : souhaite être informé de tous les barrages de castor existants en Dyle-Gette, de même que ceux qui auraient éventuellement été détruits. Souhaite aussi être informé des plaintes qui parviennent aux communes et au SPW-DNF, ainsi que des actions préconisées et mises en place concernant la gestion des barrages. Souhaite aussi participer aux réunions de concertation sur le terrain (collaboration avec **le SPW-DNF, le CRDG et les communes**)
- **Natagora BW** : complètera la carte de localisation du castor selon les infos reçues en réunion du GT
- **Action Environnement Beauvechain** : souhaite organiser une soirée sur le sujet du castor afin d'anticiper les ennuis avec les riverains